



L'Océan, bien commun de l'Humanité, premier pilier de la stratégie maritime de la France

« La vision maritime que la France doit développer est claire : l'océan est un bien commun de l'humanité... un bien placé sous notre responsabilité collective et individuelle, de la haute mer aux eaux territoriales. »

Par ces mots, le Président de la République a introduit le premier axe de la stratégie maritime nationale, lors des Assises de l'économie de la mer à Montpellier le 3 décembre dernier

Il en a ensuite développé les quatre piliers, répondant en profondeur à nos réflexions et à nos attentes :

- l'océan est un bien commun dont nous sommes tous, individuellement et collectivement responsables,
- du fait de sa présence géographique, la France se trouve aux avant-postes des défis maritimes de notre planète, et en particulier de la préservation de sa biodiversité,
- la France a tous les atouts pour concilier écologie et économie, pour développer une voie unissant préservation de l'océan et prospérité,
- pour être une grande puissance maritime du XXI^e siècle, la France doit veiller à garantir la sécurité et la sûreté maritime : il ne saurait y avoir de prospérité sans sécurité en mer.

En même temps que l'ambition de mieux connaître pour mieux utiliser le potentiel économique que nous offre la mer, cette stratégie marque une perception nouvelle au plus haut niveau de l'État de l'importance majeure des

océans dans la régulation des grands équilibres écologiques et climatiques de la planète et la volonté d'un partage de cette vision en Europe et dans les instances internationales.

Couvrant l'ensemble des mers, cette stratégie exprime la volonté de la France de promouvoir la responsabilité de tous les États pour la protection des océans, donnant un rôle particulier mais non exclusif pour ceux qui disposent d'une part de souveraineté et de juridiction sur des espaces maritimes.

Il s'agit d'une avancée majeure qui, selon les propres mots du Président de la République, doit placer notre pays « *à l'avant garde dans les instances internationales ad hoc pour la défense et la protection de l'océan* ».

Lorsqu'en 2015 et 2017, l'IFM a proposé la reconnaissance de l'Océan comme bien commun de l'humanité puis lorsqu'en 2018 nous avons répondu à la proposition de Catherine Chabaud de lancer un Appel en vue de cette reconnaissance, nous étions convaincus de la nécessité d'une vision renouvelée de la gouvernance des mers : nous nous félicitons de la voir aujourd'hui soutenue par la France, pour elle-même et pour le monde.

Le discours de Montpellier le démontre à de nombreuses occasions : cette vision n'est pas antinomique de l'utilisation des richesses que l'océan nous propose. Elle en fixe seulement le cadre, les conditions, les limites. Elle en soumet l'exploitation à des préalables de connaissance, à des impératifs de précautions, à la définition de règles de surveillance et de contrôle, à la nécessité de partage des bénéfices, à la préservation de ces bienfaits pour les générations à venir.

Puisse la France avancer rapidement dans cette voie et entraîner autour d'elle États, entreprises et citoyens de plus en plus nombreux et convaincus.

Eudes Riblier
Président de l'Institut Français de la Mer



L'Institut Français de la Mer

sur ifmer.org

